

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 11

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'assemblée générale de 1944. M. Schmutziger, inspecteur forestier, remercie pour l'honneur fait au canton de St-Gall et se plaît à assurer l'assemblée que tout sera fait pour sa bonne organisation.

5^o Conférence de M. von Erlach, conservateur des forêts : L'Inspecteur forestier Kasthofer, le fondateur de la Société forestière suisse.

Ce sujet, traité magistralement par M. von Erlach, marque la conclusion de cette séance de jubilé.

Charles Kasthofer est incontestablement une personnalité très intéressante, un forestier de grande valeur, doublé d'un homme politique très actif et très avancé. Son activité politique, généralement peu connue de l'auditoire, a fait l'objet d'une grande partie de l'exposé de M. von Erlach. Nous sommes assez heureux d'apprendre que la Société fera publier cette intéressante étude sur l'initiateur de la fondation de la Société forestière suisse, dont nous fêtons aujourd'hui le premier centenaire.

La séance est levée vers 11 heures par le président, qui donne encore des renseignements sur la cérémonie de l'après-midi, au Moosrain.

Le secrétaire : *P.-E. Farron.*

COMMUNICATIONS

Est-il possible d'augmenter la production de nos forêts ?

A la dernière session du Conseil national, on a fait remarquer que la surexploitation de nos forêts avait pour conséquence une diminution de leur capacité de production et qu'il fallait, dès maintenant, songer à compenser ce recul. Un orateur assura même que ce serait une « petite affaire » d'augmenter de 1 million de mètres cubes la production des forêts suisses.

Notre orateur ne manquait pas d'optimisme; mais il est juste de dire que les spécialistes voient dans la gérance plus intensive de nos boisés un moyen d'augmenter sensiblement leur production. On désigne sous le nom de forêts à gérance technique les forêts qui sont administrées directement par un ingénieur forestier, c'est-à-dire par un forestier qui possède une formation universitaire. Dans un ouvrage paru dernièrement, le professeur Schädelin de Zurich faisait remarquer que sur les 650.000 ha. des forêts publiques suisses, 520.000 ha. n'ont pas encore de gérance technique et qu'il résultait de cet état de choses une perte annuelle d'au moins un demi-million de mètres cubes de bois. Il ne faut, en outre, pas oublier que 280.000 ha. de nos forêts sont propriété privée et que leur culture est encore moins intensive que celle des forêts publiques sans gérance technique.

On peut donc en conclure qu'au bout d'un certain laps de temps la production de nos forêts publiques pourrait, à elle seule, être augmentée d'un demi-million de mètres cubes. Il suffirait que le service

forestier des cantons fût développé en conséquence et que certaines communes, ou des groupes de communes, confient la gérance de leurs boisés à des ingénieurs forestiers. L'augmentation du rendement financier de nos forêts publiques qui en résulterait, en période économique normale, serait de l'ordre de 9 millions de francs par année, de quoi améliorer grandement le ménage financier de nombreuses communes. A cette somme correspondrait une dépense d'environ 8 millions, composée essentiellement de salaires versés à la population.

Les possibilités ne manquent donc pas de réparer les dommages causés à notre patrimoine forestier en ces temps difficiles. Que notre peuple et ses autorités le comprennent !

Office forestier central suisse.

Voyages d'étude 1943

Visite des téléphériques forestiers de Brienz et de Lengnau

Le dimanche soir 5 septembre, un voyage d'étude organisé par l'Inspection fédérale des forêts pour la visite de deux téléphériques installés selon le système *Wyssen*, réunissait à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Brienz, une trentaine de forestiers venus de presque tous les cantons. Durant le repas du soir, l'inspecteur forestier fédéral *E. Hess*, dans un bref exposé, décrit le but du voyage et les câbles de Brienz et de Lengnau dont il est l'objet.

Le lundi 6 septembre, de bonne heure, par un temps radieux, les participants s'embarquent sur un camion à gaz de bois et dans deux autos qui doivent les conduire commodément à l'Axalp. La montée par une route en lacets, fort bien tracée, est un véritable enchantement malgré la fraîcheur de l'air matinal; elle ménage à chaque instant de belles échappées sur le lac de Brienz, d'un bleu-vert si caractéristique, enchâssé entre des montagnes au profil accentué. On atteint rapidement l'alpage situé à 1790 m. d'altitude et qui constitue un véritable balcon, d'où l'on jouit d'une vue étendue sur les sommets et les vallées environnantes. C'est là que *M. Mœri*, inspecteur des forêts de l'arrondissement de Meiringen, est prié par *M. Hess* d'exposer les conditions géographiques, topographiques et forestières de la région. Etant donné qu'il s'adresse à des forestiers, il profite de leur donner un bref aperçu des divers bassins d'alimentation des torrents que l'on aperçoit distinctement au nord de Brienz, sur les pentes escarpées du Rothorn. Ce sont, de l'est à l'ouest, l'*Eistlenbach*, le *Lambach*, le *Schwandenbach*, le *Glyssibach* et le *Trachtbach* qui peuvent, lorsque le temps s'est déchaîné, devenir de fort méchants cours d'eau. Tous ces torrents ont été et sont encore l'objet de travaux de correction et de reboisement. Le premier projet a été approuvé déjà en 1883, mais c'est depuis 1905 surtout que les ouvrages d'art et les plantations ont pris de l'importance. Actuellement, ces bassins d'alimentation en voie de reboisement sont attenants les uns aux autres; ils couvrent une surface totale de

près de 600 ha.; les travaux d'afforestation et de correction ont coûté 2.188.000 fr. et l'aide financière de la Confédération s'est élevée à 1.493.000 fr.

De l'Axalp, on voit aussi une partie du relief très accidenté des territoires situés sur la rive gauche du lac; il s'agit spécialement de la région où court le *Giessbach*, torrent encaissé dont les deux versants sont très boisés.

Dans de telles conditions, la construction de routes forestières présente de grandes difficultés techniques et financières; c'est, en outre, une œuvre de longue haleine. Aussi, dans les circonstances actuelles, l'installation de téléphériques se montre-t-elle particulièrement avantageuse et l'on s'est décidé pour cette solution qui permet de participer, dans le délai le plus court, au ravitaillement du pays en bois.

L'installation de transport que nous allons visiter est précisément destinée à desservir les parties supérieures des forêts sises dans le vallon escarpé, en dessous de l'alpage de l'Axalp-Kühmad et qui appartiennent à la *Bourgeoisie de Brienz*.

Un trajet à pied d'une heure conduit les visiteurs à la station supérieure du téléphérique, aménagée en pleine forêt. Le câble installé par M. J. Wyssen, scieur à Frutigen, correspond en tous points à la description donnée par M. Winkelmann dans le « Marché des bois » du 2 août 1943 et à laquelle nous renvoyons le lecteur désireux d'avoir des détails sur les pièces mécaniques du câble. Rappelons simplement qu'il s'agit d'une installation non permanente, pouvant être facilement déplacée selon les nécessités créées par l'obligation d'exploiter des bois dans des régions d'accès difficile. D'une manière générale, le téléphérique Wyssen ne diffère guère des autres installations de ce genre; comme elles, il se compose des indispensables stations supérieure et inférieure, d'un câble porteur, d'un tracteur pourvu d'un chariot, d'un treuil sur lequel s'enroule le câble tracteur et d'un moteur à explosion, qui est en général un vieux moteur d'auto. Mais ce qui distingue le système Wyssen des autres téléphériques, c'est l'appareil de blocage qui, placé à un endroit quelconque du porteur, permet d'arrêter le chariot à l'emplacement choisi et déclenche automatiquement la descente verticale du crochet pendu au câble tracteur. De cette manière, il est possible d'aller quérir sur le parterre de la coupe, jusqu'à 300 m. environ du câble porteur, ici un tas de branches, là quelques tiges ou grumes destinées au façonnage de bois de feu ou de bois à papier, ailleurs encore une bille de bois d'œuvre. Le mode de fixation de la charge au chariot est aussi fort simple; point n'est besoin de station ou de quai de chargement ad hoc, car elle est tout bonnement accrochée au câble tracteur qui, après l'avoir hissée jusque sous le porteur, la soulève comme le ferait une grue mobile et l'amène pendante par une extrémité au chariot où, le blocage se déclenchant, elle prend alors sa course normale jusqu'à la station inférieure.

Non loin de la station supérieure de l'Axalp, nous avons vu fonctionner à plusieurs reprises l'appareil bloqueur et prendre des charges

de bois de divers assortiments, déposées à quarante et même cent mètres en contre-bas du téléphérique. Pour éviter toute perte de temps dans l'exploitation du câble, il convient que les branches soient au préalable empilées le mieux possible et liées en gros faisceaux. Pendant son traînage au sol, la charge doit être accompagnée par un ou deux bûcherons, munis de serpis, qui sont prêts à la dégager lorsqu'elle bute contre une souche, un bloc ou toute autre aspérité rencontrée sur le parterre de la coupe et pour éviter qu'elle n'endommage les groupes de rajeunissement.

M. Wyssen est passé maître dans l'art de choisir l'emplacement et dans l'art d'installer le câble porteur sans perte de temps ni frais excessifs; il sait se servir adroitement des arbres du peuplement qui lui permettent d'économiser la construction de coûteux pylônes.

Ayant pu se persuader du bon fonctionnement et de l'utilité incontestable du câble Wyssen à l'Axalp, les participants reprennent le chemin de la vallée; ils font usage des mêmes véhicules que pour la montée. A Brienz, ils se réconfortent d'un déjeuner fort bien servi à l'Hôtel de la Croix-Blanche, qu'ils quittent au début de l'après-midi pour se rendre à Bienne où ils prennent leurs quartiers à l'Hôtel Bielerhof.

Le lendemain matin, 7 septembre, trois cars les conduisent dans les forêts communales de *Lengnau* qui peuplent les premiers contreforts et la côte rapide du Jura. Ladite commune a remis la gérance de son domaine sylvicole à l'Office forestier central suisse; c'est donc à M. *Winkelmann*, son directeur, qu'est confiée la charge de nous en faire les honneurs. Dans ce but, il interrompt la course des cars non loin du village de Romont, d'où la vue s'étend sur la presque totalité des forêts de Lengnau et en particulier sur la côte à forte déclivité où est installé le téléphérique. La propriété forestière de Lengnau couvre 260 ha. qui sont, en général, desservis par un bon réseau de chemins. Dans la côte de la Montagne de Romont, il existe toutefois une bande relativement étroite qui longe la limite territoriale et n'a pas été jusqu'ici exploitée rationnellement, faute de chemin. Comme cette partie de forêt est susceptible de produire surtout des bois de feu, l'administration communale a décidé d'y faire installer un câble du système Wyssen, parce qu'elle voulait être en mesure de livrer le plus rapidement possible les importantes quantités de bois de chauffage qui lui sont demandées.

M. Winkelmann expose en détail les faits et circonstances qui l'ont engagé à tenter l'essai d'un téléphérique dans le Jura. L'installation que nous allons visiter a 900 m. de longueur horizontale et la différence d'altitude entre les deux stations s'élève à 400 m. Le volume de la coupe qu'il s'agit de descendre à Lengnau est d'environ 450 m³. — La course en cars se continue ensuite pendant un certain parcours encore, le long d'une jolie route forestière dont la construction est en voie d'achèvement, puis on atteint à pied l'extrémité supérieure du câble. Ici comme à l'Axalp, les exposés et les démonstrations se succèdent dans le même ordre; nous ne reviendrons donc pas sur le détail des opérations. Nous

dirons seulement qu'ici des laies étroites, mais rectilignes, ont été aménagées dans le peuplement, de chaque côté du téléphérique, pour faciliter l'aménée, à l'aide du câble tracteur, des bois abattus, ébranchés puis débités sur place à des longueurs de quatre à cinq mètres. On procède, à la station inférieure, au façonnage définitif des divers assortiments.

Ayant assisté à toutes les opérations de hélage du bois le long des laies, ainsi qu'au déplacement de l'appareil de blocage sur le porteur, la cohorte des visiteurs se met à descendre la côte rapide; à mi-chemin, sur un replat agrémenté de beaux arbres, elle a l'agréable surprise d'être aimablement reçue par une délégation du Conseil municipal de Lengnau. Après leur avoir adressé quelques paroles de bienvenue, son président offre à ses hôtes d'un jour une délicieuse collation arrosée d'excellents crus vaudois et valaisan. Le chef de l'administration communale est remercié séance tenante, et très chaleureusement, au nom de tous les participants.

L'étude de cette installation prend fin à la station inférieure, où un petit malentendu entre administrateur et constructeur a fait que les bois, au lieu de s'arrêter sur un beau chemin empierré, arrivent quelques mètres plus loin; cela nécessite malheureusement une manipulation supplémentaire. Lorsque le terrain s'y prête, il y aurait tout avantage de préparer, à la station inférieure du téléphérique, une place suffisante pour que le façonnage et l'empilage du bois puissent être faits commodément.

L'excursion se termine à l'Hôtel de la Gare à Lengnau, où un dernier repas réunit encore les participants. Pendant le déjeuner, de judicieux, d'aimables et même d'humoristiques propos sont échangés entre le chef de course, le directeur de l'Office forestier central et le président de la Société forestière suisse.

La visite des téléphériques de l'Axalp et de Lengnau engage à faire quelques remarques et permet de tirer certaines conclusions sur ce qui a été vu, durant ces deux jours de course, dans des forêts dont les conditions sont extrêmement différentes.

Disons d'emblée que la légitime curiosité de plusieurs forestiers n'a pas été satisfaite, car il n'a pas été possible de savoir exactement quel est le coût de l'installation et quels sont les frais d'exploitation. L'inventeur, M. Wyssen, est en même temps acheteur de coupes sur pied, entrepreneur de transports de bois et scieur; on comprend donc qu'il ne tienne pas à étaler les détails de ses entreprises. A l'Axalp il a acheté, sur pied, la coupe marquée pour la commune de Brienz, à laquelle il paie le bois à raison de 10 et 12 fr. le m³. Il fait, semble-t-il, une bonne affaire et la commune de Brienz n'en fait pas une mauvaise, puisque sans le téléphérique il lui aurait été quasi impossible de tirer parti de ses coupes de l'Axalp.

Pour Lengnau, la situation se présente très différemment, car l'Office forestier suisse y fait un essai, grâce auquel il pourra établir méthodiquement toutes les possibilités d'emploi du système Wyssen, ainsi

que le coût du transport à l'unité de volume. Les forestiers seront donc renseignés bientôt sur ces questions, car M. Winkelmann se propose de publier les résultats de son essai lorsqu'il sera terminé.

Du point de vue technique et sylvicole, l'emploi du téléphérique Wyssen est certainement à recommander partout où existent de difficiles conditions de vidange. Le câble peut aisément être déplacé sans grands frais; il peut aussi être combiné avec un réseau de chemins existants; enfin il permet de tirer parti de tous les assortiments, même des menus bois de feu, qui bien souvent, en raison de la cherté des transports, restent sur le parterre des coupes. Un gros avantage aussi, c'est que les bois arrivent parfaitement propres au bas des côtes.

Utilisé avec les précautions voulues, le téléphérique inventé par M. Wyssen permet d'extraire les bois exploités sans causer de gros dommages tant aux peuplements qu'aux groupes de régénération. Certes, des tranchées et des laies doivent être ouvertes pour le passage du câble et le hélage latéral des charges, mais leur largeur peut être réduite au strict minimum.

Le téléphérique, pourvu des améliorations qu'a fait breveter M. J. Wyssen, est donc un nouveau moyen de transport des bois qui a certainement fait ses preuves. On peut maintenant exprimer l'espoir que sa construction sera entreprise en série, afin que le prix de vente puisse être réduit le plus possible.

J.-L. By.

Un bel effort

Il y aura bientôt 4 ans que notre pauvre terre est bouleversée par une guerre terrible, dont personne ne peut prédire ni quand elle se terminera, ni quelles en seront les répercussions. Grâce à la Providence, notre pays a été jusqu'à maintenant miraculeusement épargné et nous ne pouvons que souhaiter qu'il en soit toujours ainsi; il a été néanmoins nécessaire de se soumettre à toute une série d'exigences et de restrictions.

Il serait oiseux de s'étendre, dans ce journal, sur la contribution que nos forêts ont été appelées à apporter à notre économie nationale, le bois étant devenu la matière indispensable dans une quantité de domaines.

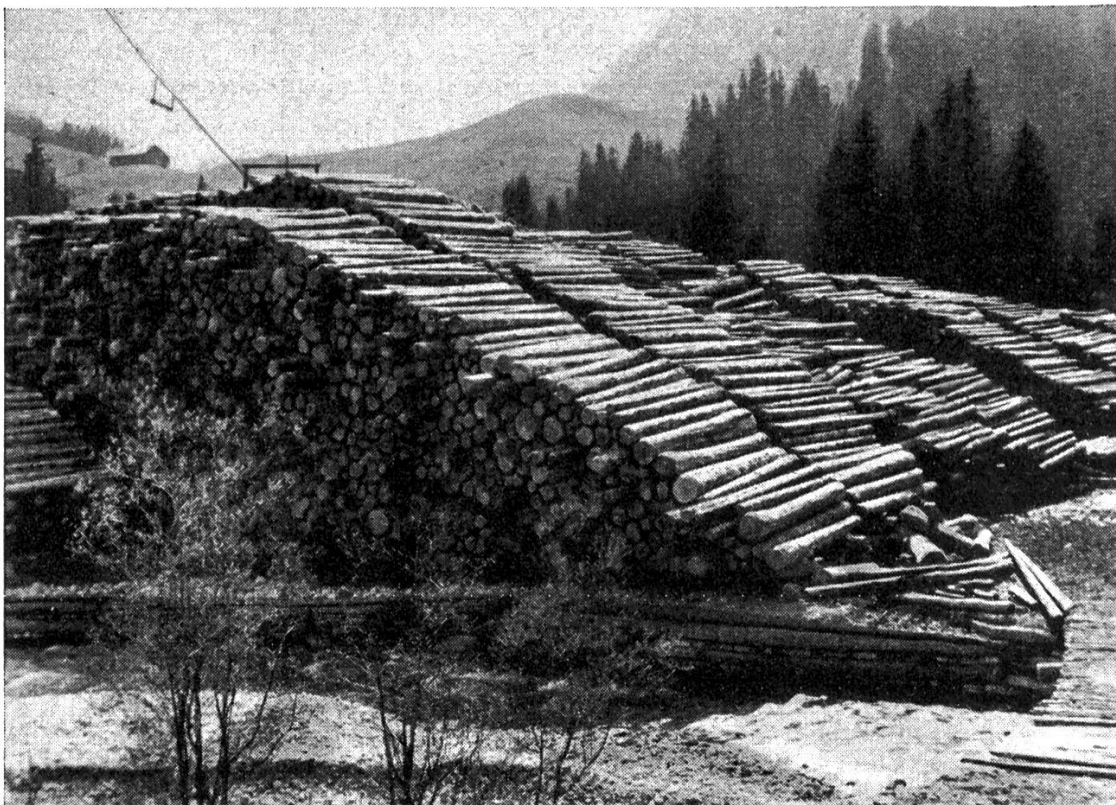
Il m'a cependant paru intéressant de signaler ici, entre bien d'autres, l'effort fourni par une petite région de nos Alpes vaudoises et de le concrétiser, à l'aide d'une photographie représentant une partie des 4700 m³ de bois de service empilés au *Tabousset*.

Ces bois proviennent de 7 coupes faites dans la vallée de l'Hongrin, sur le territoire de la commune d'Ormont-dessous; en voici du reste les noms, qui sont bien de chez nous : Les Arlettes, Sur-Greyloz, La Joux-Cergnat, Le Crot, Les Forclettaz, Les Coulaz et le Plan-du-Derbon.

Les procès-verbaux de martelages indiquent un volume sur pied d'environ 6000 m³ qui, outre le bois de service déjà mentionné, ont per-

mis de fournir aux contingents imposés, près de 650 stères de bois de râperie et 750 stères de bois de feu.

L'exploitation de ces bois ne s'est pas toujours faite dans des conditions très favorables et, outre les difficultés de trouver une main-d'œuvre bûcheronne qualifiée, ainsi que des charretiers et leurs chevaux, il y a eu bien des problèmes à résoudre pour amener cette grande quantité de bois à port de camion. Pour quelques lots, il y a eu de longs chablages; on a été obligé d'utiliser un treuil à moteur, un câble, d'installer des rieves, des barrages, de construire sur un ruisseau 11 passe-



Piles de bois au Tabouset. Printemps 1943.

relles de fortune. L'hiver 1942/1943 a été heureusement particulièrement favorable; il aurait suffi, par exemple, de un à deux jours de pluie pour amollir la glace du ruisseau et détruire les passerelles.

Les prix de façonnage et de transport à port camion se sont ressentis de toutes ces difficultés; ils ont oscillé entre 22 et 32 fr. par mètre cube; il faut encore compter environ 6 fr. de camionnage pour amener les bois aux lieux de consommation de Bulle, Château-d'Ex ou au Sépey; on comprend aisément que dans ces conditions, pour quelques lots, le rendement des bois de feu et même de râperie puisse être déficitaire.

Nous devons néanmoins reconnaître qu'il a été possible de tirer parti de forêts et pâturages boisés dont les bois, en temps normal, sont inexploitable.

Il n'en reste pas moins que des coupes de cette envergure, concentrées sur des surfaces en somme assez restreintes, ne sont pas sans donner quelques appréhensions aux forestiers. Quelles en seront les conséquences ? Car, aux bois martelés, viendront s'ajouter toutes les plantes et le sous-bois détériorés par l'exploitation et le chablage.

La forêt de montagne a, avant toute chose, un grand rôle de protection à remplir, ainsi contre la reptation de la neige et les avalanches, pour la régularisation du débit des eaux, pour réduire l'impétuosité des vents; toute réduction de sa force de résistance peut être suivie de graves dommages.

Il faudra donc veiller à ce qu'il soit procédé à des reboisements en utilisant des plants dont la provenance soit absolument garantie, et surtout exiger que, dans la suite, ces plantations soient nettoyées et suivies des éclaircies indispensables. Mais, à des altitudes variant entre 1300 et 1800 m., il s'écoulera un très grand nombre d'années avant que la forêt soit vraiment reconstituée; il sera nécessaire aussi de lutter contre l'indifférence des propriétaires pour lesquels, bien souvent, une dépense ne présentant pas un intérêt immédiat est indésirable.

Pour terminer, souhaitons qu'une paix durable et bienfaisante ne soit pas trop éloignée et, qu'avec elle, nous puissions de nouveau songer à un traitement beaucoup plus rationnel des forêts qui nous ont été confiées.

A. Andreae.

CHRONIQUE

Confédération

Ecole polytechnique fédérale. A la suite des examens oraux prévus par le règlement sur la matière, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné le titre de docteur en sciences techniques à M. *Hermann Etter*, de Bischofszell, ingénieur forestier, assistant à l'Institut fédéral de recherches forestières. Cela à la suite de la présentation d'une dissertation sur : « Etudes botanico-sociologiques et pédologiques dans les forêts suisses de feuillus. » Ce travail va paraître dans les « Annales » de l'Institut. Il a été accordé une prime à son auteur, à puiser dans la « Kern-Stiftung ». — En 1935, M. Etter avait touché déjà de l'E. P. F. un prix et sa médaille d'argent, pour son travail sur le sujet mis au concours : « Etudes botaniques d'ordre sociologique et pédologique dans la forêt de l'Ecole forestière. »

Conformément à la proposition de la conférence des professeurs de l'Ecole forestière, le Conseil de l'E. P. F., dans sa séance du 18 septembre, a décidé d'attribuer un prix et la médaille d'argent de l'E. P. F. à l'ingénieur forestier *Marcel Kollros*, assistant à l'Ecole forestière. Cela à titre de récompense pour le travail présenté sur le sujet suivant mis au concours : « Recherches sur la hauteur et la structure des bois croissant dans les forêts de la première chaîne du Jura, entre Bienne et Neuchâtel. »